

A l'attention de Pascale Morinière

Madame,

Je vous prie de trouver ci-dessous la réponse de Nathalie Arthaud à votre lettre.

Cordialement,

Martine Anselme du secrétariat de Lutte ouvrière



A.F.C. Associations familiales catholiques – Pascale Morinière - Réponse de Nathalie Arthaud

Madame,

Suite à votre lettre, sans répondre aux questions détaillées de votre circulaire, je tiens à vous dire que la situation des familles laborieuses et de leurs enfants me tient particulièrement à cœur dans cette période où la situation économique se dégrade brutalement.

Dans un pays dit « riche » comme la France, la misère augmente, les enfants, en sont les premières victimes. Alors qu'il faudrait augmenter les aides sociales d'urgence, c'est le contraire qui se passe car les budgets sociaux sont en baisse à tous les niveaux.

Pourtant l'argent existe. En 2021, année de crise, les entreprises du CAC 40 ont dégagé 58 milliards d'euros de profits, de quoi construire des écoles, des maternités, des hôpitaux. De quoi créer des centaines de milliers d'emplois. Autant de mesures urgentes, indispensables pour les familles, la santé, l'éducation des enfants, l'emploi des jeunes. Car le constat est désastreux.

- Au niveau de la maternité, on a assisté à des fermetures d'Établissements, de services dans les hôpitaux, ce qui amène les femmes à se déplacer de plus en plus loin pour un accouchement. De janvier 1997 à mars 2019, la France a perdu 338 maternités sur 835. Ainsi, le nombre de femmes en âge de procréer vivant à plus de quarante-cinq minutes d'une maternité a plus que doublé, passant de 290.000 à 716.000.
- Les conditions d'accueil des jeunes enfants se dégradent. À l'heure actuelle, en comptant tous les modes d'accueil : crèches, assistantes maternelles, etc., il existe l'équivalent de 58,9 places pour 100 enfants. IL n'est prévu d'en créer que 22 000 en plus, ce qui n'amènerait même pas à 60 places pour 100 enfants.
- La diminution du budget de l'Aide Sociale à l'Enfance, la non-compensation par l'État des budgets dus aux collectivités locales, se répercute sur les jeunes qui en bénéficient, dont près de la moitié sont des enfants et adolescents placés hors de leur milieu familial. En France, quelque 73 000 enfants ont fait l'objet de mauvais traitements en 2016, tandis que les viols de mineurs sont estimés à 7 000. Enfin, 67 enfants au moins sont décédés, souvent très jeunes, sous les coups d'un parent, selon les chiffres de l'Observatoire national de la protection de l'enfance. La situation est tellement tendue que de nombreux professionnels sont au bord du burn-out, révoltés face à l'absence de moyens.
- Environ 330 000 jeunes relèvent de la protection de l'enfance. De la simple mesure éducative jusqu'au placement, cette mission est dévolue aux départements depuis les lois de 1983 sur la décentralisation, et en grande partie assurée par le secteur associatif. Educateurs spécialisés, psychologues, assistants familiaux (les « familles d'accueil ») et sociaux... L'année de crise

sanitaire a éprouvé nombre de ces professionnels qui se retrouvent bien souvent exsangues, au bord du burn-out, désespérés face au dévoiement de leur mission.

- En novembre 2020, la Fondation Abbé Pierre estimait qu'au moins 300 000 hommes, femmes et enfants étaient privés de domicile en France, au sens de l'Insee. Dans un des pays les plus riches la planète pourtant : 4,1 millions de personnes souffrent de mal-logement ou d'absence de logement personnel. L'aggravation de la situation sociale, par ailleurs, fait qu'il y a encore plus de mal-logés ou de sans domicile qu'il y a 10 ans, et les capacités d'hébergement d'urgence sont sans cesse bien au-dessous des besoins. Face à ce constat révoltant et accablant, les revendications des associations qui luttent pour le droit au logement reviennent pratiquement toutes à exiger que les dispositions légales actuelles – notamment celles de la loi DALO soient appliquées, que ceux dont c'est la mission : préfets, élus municipaux, et même « pouvoirs publics », les fassent respecter !
- La loi de 2005 fait obligation aux écoles d'inscrire les enfants handicapés. Pourtant, bon nombre d'entre eux ne sont pas scolarisés. En effet, faute de moyens de transport, de bâtiments accessibles et du manque d'auxiliaires de vie scolaire ils ne peuvent pas être accueillis.

La dégradation régulière de la situation touche les plus fragiles, dont les familles travailleuses et leurs enfants qui sont touchés en premier. L'avenir de ces familles est directement lié aux capacités de toute la population laborieuse à inverser le cours des choses. Il est urgent de faire en sorte que l'argent produit par le travail de la collectivité ne soit plus accaparé par une minorité de possédants mais revienne sous forme de différents services publics vers cette collectivité.

Recevez, Madame, mes salutations distinguées.

Nathalie ARTHAUD